



Le français à l'Unesco

COMMUNICATION DE GEORGES-HENRI DUMONT
À LA SÉANCE MENSUELLE DU 8 SEPTEMBRE 1990

La description rassurante de la situation de la langue française dans le monde occupe une place privilégiée dans les discours des hommes politiques des pays francophones. Il y a même en France un ministre dont le métier principal semble être de tenir des propos brillants dont la tonalité dominante s'apparente souvent au triomphalisme. Ne nous en plaignons pas. La défense efficace de la langue française postule, en effet, un climat de confiance dans sa vitalité et son rayonnement.

Bien sûr, la vérité ne trouve pas son compte dans la simple addition des habitants de la quarantaine de pays qui participent aux conférences des Chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français. Dans sa majorité, la population du Sénégal ou de la Côte d'Ivoire, par exemple, n'entend guère le français ; elle utilise quasi exclusivement une langue vernaculaire. Il est néanmoins significatif que la langue de l'ancien colonisateur demeure la langue officielle d'un grand nombre d'États africains.

Rassurez-vous : mon intention n'est pas de vous accabler de chiffres ni de me livrer à leur critique. Mon ambition se limite à une analyse sereine de la place du français au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Culture et la Science. Pour y avoir travaillé pendant seize ans et siégé, huit années durant, en son Conseil Exécutif, je crois avoir le droit d'en parler en connaissance de cause.

Comme dans toutes les Organisations du système des Nations-Unies, le français bénéficie en fait, sinon en droit, du statut de langue officielle de l'Unesco,

au même titre que l'anglais, l'espagnol, l'arabe, le russe et le chinois. Par surcroît, il partage avec l'anglais le statut de langue de travail.

Cela ne vous surprendra pas : la localisation à Paris du siège de l'Unesco joue en faveur de notre langue et rend sa défense plus aisée qu'au sein d'autres organisations internationales. La vie quotidienne dans une capitale dont les habitants ignorent généralement toute autre langue que la leur, oblige les fonctionnaires de l'Unesco et les diplomates accrédités auprès d'elle à une certaine connaissance du français de base. Psychologiquement, il en résulte qu'ils relativisent quelque peu l'universalité supposée absolue de l'anglais.

À cette prise de conscience, évidemment inexistante à New York, s'ajoute, en théorie, le fait — par ailleurs, très regrettable — que les États-Unis, la Grande-Bretagne et Singapour ont quitté l'Unesco. En pratique, cela ne joue guère que dans les assemblées et sessions officielles. Les Américains et les Britanniques demeurent présents en qualité d'observateurs et participent activement, à ce titre, aux réunions informelles des membres des pays occidentaux ainsi qu'à celles d'un certain nombre de commissions intergouvernementales.

Les éléments du climat général étant esquissés, abordons le fond du problème. Faut-il le dire ? Depuis plusieurs années, les programmes de l'Unesco font la part très belle à la défense et à l'illustration des différentes identités culturelles. Toutes, y compris la nôtre, se trouvent menacées par l'impact des industries culturelles américaines et japonaises. Les médias aidant, l'aplatissement au niveau de *Dallas* s'opère à Abidjan ou au Caire aussi dangereusement qu'à Londres ou à Bruxelles. Les organes directeurs de l'Unesco s'en préoccupent. Non seulement en réunissant, pour le combattre, des spécialistes du monde entier — aucune organisation internationale n'échappe à la manie des colloques et symposia — mais encore en soutenant la création et la diffusion de programmes audiovisuels originaux, en particulier en Afrique.

Observons, en outre, que les programmes de l'Unesco font passer par la traduction française la diffusion de nombreuses œuvres littéraires, scientifiques ou autres, écrites en d'autres langues. La remarquable collection « Connaissance de l'Orient », publiée en co-édition avec Gallimard, me paraît exemplaire à cet égard. Et chacun d'entre nous se rappelle l'édition, dans la série des œuvres

représentatives du monde, de l'*Anthologie de la poésie wallonne* de notre regretté collègue Maurice Piron.

Constatons enfin que la plupart des publications périodiques de l'Unesco, depuis le *Courrier* destiné au grand public jusqu'aux revues les plus spécialisées comme la *Revue internationale des Sciences sociales ou Diogène* (dont Jean d'Ormesson est rédacteur en chef) ont une édition en langue française.

La place du français demeure donc significative dans le contexte de la politique des relations interculturelles de l'Unesco. Elle est moins large cependant que celle occupée par l'anglais, singulièrement dans le domaine des ouvrages scientifiques. Les francophones s'en plaignent et le font savoir.

Sur le plan institutionnel, il convient de noter que l'Unesco est liée par des accords de collaboration et de coopération avec l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT), la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française ainsi qu'avec la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays francophones. La tendance actuelle de l'Unesco est, du reste, la recherche de la complémentarité, ce qui ne peut que renforcer les liens avec les organismes précités.

Fort importantes aussi sont les relations de l'Unesco avec deux Organisations internationales non gouvernementales. L'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) appartient à la catégorie A des relations, dites « de consultation et d'association ». À ce titre, elle est invitée par le Directeur général à lui donner régulièrement des avis quant à l'élaboration et à l'exécution du programme de l'Unesco et à participer aux activités de celle-ci. » L'Association internationale des Parlementaires de langue française (IPLF), elle, appartient encore à la catégorie B des relations, dites « d'information et de consultation ». Les Organisations internationales non gouvernementales de cette catégorie doivent « avoir donné la preuve qu'elles sont en mesure de fournir à l'Unesco, sur sa demande, des avis sur les questions relevant de leur compétence et de contribuer efficacement par leurs activités à l'exécution du programme de l'Unesco ».

Tout cela peut assurément paraître rassurant pour l'avenir de la francophonie à l'Unesco. Mais, jusqu'à présent, mon observation s'est faite par le bon bout de la lorgnette. Une observation par l'autre bout révèle le développement inquiétant

d'un certain déclin de l'usage du français. Ce déclin est sensible au Conseil Exécutif dont le rôle est majeur dans l'intervalle des sessions de la Conférence générale. De 1983 à 1989, sur les six présidences du Conseil, des Commissions et Comités, deux ou trois étaient détenues par des membres d'expression française. Depuis 1990, les francophones sont exclus des présidences.

Cette perte d'influence de la francophonie au Conseil Exécutif de l'Unesco est parallèle à l'affaiblissement de la représentation des États africains francophones. Pour expliquer cet affaiblissement, il faut se souvenir que, durant ses deux mandats successifs de Directeur général, M. Amadou Mahtar M'Bow (Sénégalais) a usé de son influence sur la Conférence générale pour y faire élire au Conseil Exécutif des Africains en qui il avait pleine confiance. C'étaient pratiquement tous des francophones.

Les Africains anglophones réagirent dès la Conférence générale de 1985, en s'appuyant notamment sur les Asiatiques et sur les pays scandinaves. La moitié des membres du Conseil ayant été renouvelée et les pays de l'Est ayant opté pour le changement à la direction de l'Organisation, M. Amadou Mahtar M'Bow ne fut pas réélu en 1987. Le mouvement favorable à l'Afrique anglophone s'est maintenu à la Conférence générale de 1989. C'est, d'ailleurs, un Nigérian qui a été porté à la présidence du Conseil Exécutif.

Cette situation n'a rien de dramatique ; elle concrétise un rééquilibrage, somme toute légitime. Mais elle s'ajoute à la modification progressive du comportement linguistique des représentants des États du Maghreb. Il y a une dizaine d'années, lorsqu'un Algérien, un Tunisien ou un Marocain prenait la parole, il le faisait souvent en commençant son intervention en arabe mais, très vite, il passait au français que, de toute évidence, à en juger par la mimique des arabophones, il maîtrisait infiniment mieux. Maintenant, l'arabe se substitue presque toujours au français. Une génération nouvelle est arrivée aux commandes ; elle entend affirmer son identité.

Certes, les représentants des pays francophones ne sont pas les seuls à s'exprimer en français à l'Unesco. Outre les Italiens, les Portugais, les Grecs et, parfois, les Brésiliens, beaucoup de délégués des pays de l'Est ont opté pour notre langue. C'est le cas des Roumains, des Hongrois, des Polonais, des Bulgares et des Allemands de l'Est. Mais on peut se demander si la toute prochaine unification

allemande et l'inévitable domination économique qu'elle implique, à moyen terme, sur toute la *Mittel Europe*, n'entraînera pas la revendication d'ajouter l'allemand aux langues officielles de l'Unesco. Dans cette hypothèse, les délégués des pays de l'Est, devenus dépendants de la grande Allemagne, maintiendront-ils leur option pour le français à l'Unesco ? C'est peu probable sauf pour les Roumains et pour les Polonais, viscéralement méfiants à l'égard de leurs voisins de l'Ouest autant qu'à l'égard de leurs voisins de l'Est.

La vigilance s'impose donc aux francophones. En juin-juillet 1987 déjà, en application d'une décision du premier Sommet des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, un colloque sur le français dans les organisations internationales s'est tenu à Paris. Dans son rapport final, il a formulé un certain nombre de recommandations dont le Sommet de Québec a pris acte, en septembre 1987. Un Comité international du suivi du Colloque de Paris a ensuite été mis en place et a rédigé un *Vade-mecum des francophones à l'O.N.U. et dans les organisations internationales*. On trouve dans ce guide à l'usage des délégués et des fonctionnaires internationaux un certain nombre de directives relativement radicales. Il y est affirmé que « l'argument selon lequel les fonctionnaires francophones devraient utiliser l'anglais pour être compris n'est..., dans bien des cas, pas fondé ». Il y est rappelé que pour les communiqués de presse et les documents, « les délégués francophones sont en droit d'exiger que les deux versions (anglaise et française) soient disponibles simultanément ». Elles peuvent, « le cas échéant, demander l'ajournement d'une réunion ou d'un vote si la documentation n'est pas disponible en français ».

Il est également question, dans le *Vade-mecum*, des réunions informelles qui ne présentent pas de caractère institutionnel mais, le plus fréquemment impromptues, sont destinées à faciliter les débats et les négociations. Ces réunions ne bénéficiaient pas de la traduction simultanée, les délégués francophones sont encouragés à y « utiliser aussi souvent que possible le français, quitte à traduire ou à résumer eux-mêmes leurs propos en anglais lorsqu'il s'avère que la majorité de l'auditoire ne comprend pas le français. Il leur est recommandé de demander le même service aux délégués qui s'expriment en anglais ».

Conformément aux vœux des Sommets francophones, des groupes francophones de diplomates accrédités auprès de chacune des organisations

internationales, sont supposés se réunir régulièrement, sur une base informelle et volontaire. Il en va ainsi à l'Unesco où le groupe comprend les délégués permanents des États membres suivants : France, Belgique, Luxembourg, Canada, Monaco, Suisse, Tunisie, Maroc, Liban, Égypte — ce qui peut paraître surprenant —, Vietnam, Rwanda, Burundi, Côte d'Ivoire, Guinée-Conakri, Madagascar, Maurice, Niger, Centrafrique, Sénégal, Zaïre, Burkina-Faso, Cameroun, Mauritanie, Togo, Congo-Brazzaville. Assistent fréquemment aux réunions, comme observateurs, des délégués d'Angola, Brésil, Grèce, Panama et Portugal.

En réponse aux critiques épisodiquement formulées par des anglophones, les francophones ont invariablement affirmé que leur groupe ne constitue nullement un clan et, encore moins, un bloc. Effectivement, leurs ambitions se limitent à resserrer les liens de solidarité culturelle, à participer davantage à la vie intellectuelle et artistique en France, à créer un climat d'amitié et de confiance mutuelle entre les membres. Sur le plan politique, c'est théoriquement assez mince, même si les autorités françaises s'efforcent de faire circuler dans le groupe des informations relatives au Haut Commissariat de la Francophonie, aux Sommets de la Francophonie et à leur suivi.

C'est dans les moments de crise — et Dieu sait qu'il y en a souvent à l'Unesco — que la composition même du groupe francophone — représentants du monde industrialisé et représentants de pays en développement — se révèle porteuse d'efficacité. Je m'explique en citant un exemple récent. L'affrontement traditionnel Est-Ouest s'étant dilué, les risques d'un affrontement Nord-Sud ne cessent de croître. En automne 1989, ne pouvant plus compter sur ce que l'on a souvent appelé la majorité automatique, les représentants des pays en développement, et plus particulièrement ceux d'Afrique, se sont senti isolés ; ils ont eu l'impression que les projets de plan à moyen terme (1990-1995) et de programme et budget (1990-1991) de l'Unesco avaient été conçus en réaction contre les précédents, qu'ils mettaient sous le boisseau certaines de leurs positions jusqu'alors triomphantes, notamment dans les domaines du droit des peuples et de la communication. Se développa alors un sentiment de malaise grandissant sur fond d'incompréhension. Une réunion du « groupe francophone » fut convoquée ; elle permit à chacun de s'exprimer en toute liberté et franchise. Durement parfois mais

sous le signe d'une volonté persistante de conciliation, facilitée par l'usage d'une seule et même langue : le français. À partir de ce qui ressemblait à une indispensable catharsis, un processus de dialogue se trouva engagé qui, poursuivi d'une manière formelle dans les différentes instances officielles prévues à cet effet, contribua au consensus final de la 25^e Conférence générale.

Cette expérience vécue qu'il m'a paru utile de vous narrer, indique clairement une des tâches essentielles que peut et doit assumer le « groupe francophone » de l'Unesco.

En conclusion de cette vision objective des faits par les deux bouts de la lorgnette, je proposerais volontiers deux maîtres mots : la sérénité et la vigilance.

La sérénité parce que la situation du français à l'Unesco demeure beaucoup plus favorable qu'à l'O.N.U. Toute attitude trop agressivement militante ne réussirait qu'à brouiller les cartes.

Je me rappelle qu'après avoir entendu la remarquable intervention d'un délégué belge, lors d'une conférence internationale — vous me permettrez de ne pas préciser laquelle — un diplomate étranger organisa un dîner auquel il invita notre compatriote. Mais celui-ci ne connaissait que le français et quasi tous les convives ne s'exprimaient qu'en anglais. Malgré mes efforts sporadiques d'interprétation, le délégué belge unilingue, hôte d'honneur du dîner, se trouva promptement hors circuit, c'est-à-dire hors d'état d'explicitier ses idées.

La vie internationale n'est plus celle du XVIII^e siècle ; elle exclut le monolinguisme. La pratique du bilinguisme et, si possible, du trilinguisme — bien sûr, en dehors des séances et réunions officielles — ne peut qu'imposer le respect du français et inciter les anglophones à en avoir une connaissance au moins passive.

Mais cette attitude réaliste doit s'accompagner de la plus grande vigilance. En ne réagissant pas immédiatement et vigoureusement à tout usage abusif et exclusif de l'anglais, on ouvre les vannes à un envahissement pareil à celui qui a affecté l'O.N.U. et qui menace la C.E.E. à Bruxelles. La courtoisie ne se confond pas avec la passivité ni la compréhension mutuelle avec la résignation.

Copyright © 1990 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication :

Georges-Henri Dumont, *Le français à l'Unesco* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 1990. Disponible sur : < www.arllfb.be >